

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE — UN BUT — UNE FOI

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSEPS - DAKAR

Monographie pour l'obtention du Certificat d'aptitude
aux fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire
de la Jeunesse et des Sports

SUJET :

**CONTRIBUTION A LA FORMATION DES CADRES
DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
EN REPUBLIQUE DU NIGER**

Présenté par
DAMANA BARMINI
(PROMOTION 1984 - 1986)

Directeur de Monographie
Monsieur Garang COULIBALY
Inspecteur Principal
de la Jeunesse et des Sports
Directeur du Stade de l'amitié à Dakar

DEDICACE /

A ma famille, pour tout ce
qu'elle a fait pour moi.

A Aboubacar AGALHEIN,
pour sa constante sollicitude.

R E M E R C I E M E N T S /

La présente monographie n'aurait jamais vue le jour si des personnes fort-dévouées ne nous avaient consacré un peu de leur temps.

Dans l'impossibilité de les citer tous nommément, nous les prions de trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nous tenons néanmoins à remercier particulièrement la Direction de l'INSEPS,

Messieurs, : - Garang COULIBALY, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Directeur du Stade de l'Amitié à Dakar, notre Directeur de Monographie.

- Kené CLAUSE, Inspecteur principal, responsable de la formation des Inspecteurs à l'INSEPS de Dakar,

- Oumarou Mamane, Inspecteur, Chef de service départemental de la Jeunesse et des Sports qui fut notre Directeur de stage en situation de responsabilité,

Ainsi que le corps professoral et tout le personnel de l'INSEPS pour leur constante sollicitude.

PREMIERE PARTIE :

DESCRIPTION DE LA SITUATION

INTRODUCTION P.5

I - DONNEES SUR LE NIGER (GENERALITES) -

1.1. - ELEMENTS DE GEOGRAPHIE.

A/ GEOGRAPHIE PHYSIQUE ET HUMAINE P.8

a) Géographie physique:..... P.8

1/ Le milieu naturel

2/ le climat

b) Géographie humaine:..... P.9

1/ Les principales caractéristiques de la population.

2/ Situation sociale

3/ Evolution de la population.

1.2 - HISTORIQUE DE L'ORGANISATION DE LA JEUNESSE

A/ PENDANT LA PERIODE PRECOLONIALE

B. PENDANT LA PERIODE COLONIALE P.15

C/ DE L'INDEPENDANCE A NOS JOURS.

a) De l'indépendance à 1974
(changement de régime)..... P.17

b) De 1974^r à nos jours P.19

II - LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

2.1. - APERCU HISTORIQUE P.24

2.2. - SITUATION ACTUELLE :

A/ ATTRIBUTIONS P.25

B/ ORGANISATION P.27

C/ SITUATION DES CADRES P.29"

a) situation administrative et
financière P.29

b) Les effectifs P.29

DEUXIEME PARTIE :

CONTRIBUTION A LA FORMATION DES CADRES

I - DETERMINATION DES BESOINS

1.1 : BESOINS EN CADRES PERMANENTS

- A . AGENTS DE CONTROLE ET DE DIRECTION P.32
- B. CADRES DE LA JEUNESSE P.33
- C. CADRES DE LA PROMOTION
DE LA FEMME P.33
- D. CADRES D'EDUCATION PHYSIQUE ET
SPORTIVE P.34
- E. PERSONNEL ENSEIGNANT A L'INJS P.34

1.2. - BESOINS EN CADRES BENEVOLES..... P.36

- A . CADRES D'ANIMATION DES DES ASSOCIATIONS
SPORTIVES P.36
- B. CADRES D'ANIMATION DES "SAMARIA"... P.37

1.3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES BESOINS..... P.38

II - DE LA FORMATION DES CADRES

- 2.1 - LES CADRES PERMANENTS P.41
- 2.1 LA FORMATION HORS-STATUTS P.44

III - PROGRAMMATION DE LA FORMATION

- (1986- 1991) P.48

IV - POUR UNE STRATEGIE EN MATIERE DE
FORMATION..... P.49

CONCLUSION P.52

BIBLIOGRAPHIE P.53

I N T R O D U C T I O N

A l'heure où le monde s'achemine vers ce qu'il est convenu d'appeler la 2e. révolution scientifique et technique (Télématique, Robotique, Biotechnologie...), nous ne pourrions passer sous silence l'existence d'un fléau qui mine l'immense majorité de l'humanité : le sous-développement.

Le Niger, pays en développement, n'échappe pas aux règles qui caractérisent les pays du Tiers-Monde : une situation de manque et de pénurie touchant tous les secteurs de la vie nationale. Cette situation explique la stratégie de lutte multidimensionnelle adaptée en vue d'éradiquer le mal. C'est dans cette optique qu'il faudrait placer la politique de formation des cadres dans le processus de développement économique et social, car il est apparu clair que la bataille pour le développement ne pourra être gagnée qu'avec des hommes aptes, compétents et engagés.

Si nous avons voulu traiter de ce sujet, c'est pour apporter notre contribution, aussi modeste soit-elle, à l'oeuvre combien exaltante de construction nationale et de lutte contre le sous-développement. Car, parmi les hommes engagés dans cette lutte, les cadres du ministère de la Jeunesse et des Sports, outre l'objet sur lequel ils travaillent - la Jeunesse et ses activités - sont appelés à jouer un rôle constant dans la résolution de certaines questions liées au sous-développement.

./...

Nous essayerons, après avoir fourni quelques données de base, sur le Niger et sur le Ministère de la Jeunesse et des Sports, dans une première partie, de déterminer les besoins en cadres, le profil de ces derniers et enfin, la programmation possible de leurs formations de 1987 à 1991, dans une deuxième partie.

/ PREMIERE PARTIE /

- DESCRIPTION DE LA SITUATION -

I - DONNEES DE BASE SUR LE NIGER -

1.1. - ELEMENTS DE GEOGRAPHIE

A/ GEOGRAPHIE PHYSIQUE ET HUMAINE

a) Géographie phsistique

1 - Le milieu naturel :

Le Niger est situé dans l'Est de l'Afrique Occidentale, en zone tropicale sèche. Il s'étend entre le 12e. et le 23e. degré de latitude Nord et du Méridien 0 au Méridien 16.

Pays continental (le point le plus proche de la mer - frontière du Bénin - est à 760 km du port de Cotonou), le Niger est limité au Nord par l'Algérie et la Libye, à l'Est par le Tchad, au Sud par le Nigéria et le Bénin et à l'Ouest par le Mali et le Burkina Faso .C'est un pays très étendu avec une superficie de 1 267 000 km² : 2 500 km d'Est en Ouest et 1 300 km du Nord au Sud.

Administrativement, le Niger est divisé en 7 départements (Niamey - Dosso - Tahoua - Maradi - Zinder - Agadez - Diffa), 35 arrondissements, eux-mêmes subdivisés en postes administratifs (23) et cantons ; et enfin en 7 communes (les chefs lieux de département).

Il y a une grande disparité régionale sur tous les plans. Agadez est le département le plus vaste : 615 200 km² avec un sous-sol très riche et seulement 2,4 % de la population totale. (zone désertique)
A l'opposé, le département de Niamey : 23 % de la population avec une superficie de 90 072 km².

2 - Le climat :

On distingue trois zones climatiques du Sud au Nord :

- la Zone soudanaise : environ 600 mm d'eau par an ;
- la Zone sahélienne : 400 à 500 mm de pluie (zone d'élevage) ;
- la Zone saharienne : zone désertique (rare précipitation) recouvre tout le reste du pays.

En définitive, le climat nigérien, dans son ensemble, est caractérisé par :

- une température moyenne très élevée ;
- des saisons bien tranchées :
 - . brève saison des pluies, de juin à octobre ;
 - . longue saison sèche, d'octobre à mai, caractérisée par une période fraîche de décembre à février et une période très chaude en avril-mai.

b) Géographie humaine :

Evolution de la population :

Les résultats du recensement général effectué à la fin de l'année 1977 donnent un chiffre de 5 098 427 habitants.

1°) Les principales caractéristiques de la population sont les suivantes :

. La croissance de la population nigérienne est forte et a tendance à augmenter depuis 1960. Estimé à

2,7 % par an en moyenne de la période allant de 1960 à 1977, le taux de croissance est en 1977 de 2,8 %. Ainsi, chaque année, la population du Niger s'accroît d'environ 150 000 personnes.

. La population est très jeune : 45 % des Nigériens ont moins de 15 ans, près de 56 % moins de 20 ans. Le rajeunissement de la population (environ 54 % des Nigériens avaient en 1960 moins de 20 ans) a des conséquences importantes sur la scolarité et l'emploi. (voir tableau 2).

. La population rurale, qui représentait en 1960 près de 95 % de la population, en représente en 1977, 90 %, soit plus de 4 580 000 habitants, parmi lesquels on peut estimer la population nomade à environ 740 000 personnes, soit 16 % de la population rurale.

Rappelons quelques taux démographiques communément admis au Niger.

- Taux de natalité : 52 ‰.
- Taux de mortalité : 25 ‰.
- Taux de fécondité : 200 à 250 ‰.
- Taux de mortalité à moins d'un an : 200 ‰.
- Taux de mortalité à moins de 5 ans. : 500 ‰.

TABLEAU N° 2

Répartition de la population au Niger par groupes d'âge
(en milliers)

GROUPES D'AGES	:	1977	:	1984	:	1985
0 - 4 ans	:	977,9	:	1 197,6	:	1 230,7
5 - 9 ans	:	775,9	:	950,6	:	977,0
10 - 14 ans	:	642,7	:	802,5	:	824,7
15 - 19 ans	:	549,8	:	672,8	:	691,5
20 - 24 ans	:	435,7	:	530,9	:	545,6
25 - 29 ans	:	361,3	:	419,8	:	431,4
30 - 34 ans	:	311,5	:	351,9	:	361,6
35 - 39 ans	:	256,7	:	302,5	:	310,9
40 - 44 ans	:	206,2	:	453,1	:	260,1
45 - 49 ans	:	166,8	:	203,7	:	209,4
50 - 54 ans	:	130,4	:	160,5	:	164,9
55 - 59 ans	:	99,0	:	123,4	:	126,9
60 - 64 ans	:	72,5	:	86,4	:	88,8
65 et plus	:	102,2	:	117,3	:	120,5

2 - La situation sociale :

Le Niger, pays en développement, n'arrive pas à assurer à la population des conditions minimales du bien-être social : dans le domaine de la santé, l'option fondamentale est la pratique d'une ~~réactive~~ ^{redécouverte} globale et intégrée coordonnant les actions préventives, éducatives et curatives, promotionnelles pour toutes les communautés et visant l'auto-suffisance sanitaire.

En ce qui concerne l'Education, le taux de scolarisation est très bas : 20 % en 1979-80 et ceci, malgré l'option politique qui fait du secteur de l'enseignement un secteur prioritaire. (Les dépenses et fonctionnement de l'enseignement représentent 10,5 milliards F CFA et 22 % du budget général en 1980. L'ETAT assume intégralement le coût de l'enseignement public et subventionne les écoles privées).

3 - Evolution de la population de 1980 à 1990

Les projections démographiques aux horizons de 1985 et 1990 ont été faites sur la base du recensement de 1977 et des projections contenues dans le plan quinquennal 1979-1983.

Population du Niger et projection jusqu'en 1990
(en milliers d'habitants)

	:1981	: 1982	: 1983	: 1984:	1985:	1990
Population rurale sédentaire:	4221	: 4319	: 4417	: 4518:	4620:	5125
Population nomade	: 779	: 790	: 802	: 813:	824:	870
Population urbaine	: 687	: 736	: 788	: 844:	902:	1300
(dont Niamey)	: (330)	: (363)	: (399)	: (439)	(483):	(800)
Population totale	:5687	5845	: 6007	: 6174:	6346:	7320

Il en résulte les tendances suivantes :

- une augmentation globale de la sédentarisation et de l'urbanisme ;
- l'importance de la ville de Niamey avec 800 000 habitants en 1990 (10 % de la population) ce qui laisse prévoir des problèmes ;
- une forte augmentation de la population entraînant un rajeunissement de cette dernière et s'accompagnant d'une pression sur l'emploi et les besoins de scolarisation.

Ces besoins sont immenses et l'effort commencé doit se poursuivre pendant toute la décennie en fonction des moyens financiers et de l'encadrement disponible. Les objectifs de la décennie se répartissent comme suit :

a/ Enseignement primaire.

	79/80	80/81	85/86	1990/1991
	exécuté			
(Nombre total d'élèves	: 275 637	: 331 000	: 355 000	: 511 000
(Nombre total de classes	: 4 927	: 5 427	: 8 350	: 12 775
(Taux de scolarisation	: 20 %	: 20,8 %	: 28 %	: 35 %

b/ Enseignement secondaire : 1er cycle

(prévision d'effectifs et besoin de classes)

		1979/80	1980/81	1985/86	1990/1991
		exécution	prévision	prévision	prévision
6e.	: effectifs	: 8 588	: 11 180	: 21 200	: 31 750
	: classes	: 197	: 257	: 530	: 794
5e.	: effectifs	: 7 199	: 9 210	: 19 960	: 29 970
	: classes	: 169	: 226	: 512	: 750
4e.	: effectifs	: 5 130	: 6 740	: 17 260	: 26 960
	: classes	: 131	: 170	: 454	: 674
3e.	: effectifs	: 3 835	: 4 240	: 12 510	: 21 170
	: classes	: 103	: 113	: 356	: 530
TOTAL	: effectifs	: 24 752	: 31 370	: 70 930	: 109 850
	: classes	: 600	: 766	: 1 852	: 2 748
C. E. G.		: 46	: 51	: 89	: 133

C/ Enseignement secondaire second cycle
 (prévision d'effectifs et nombre de classes)
 Lycées, lycées techniques, y compris privés

	1980/81	1985/86	1990/1991
Effectifs			
Seconde	1 564	3 839	6 700
Première	1 238	2 344	5 400
Terminale	974	2 318	4 900
Hypothèse 1	124	290	548
Nombre de classes			
Hypothèse 2	124	273	485
Nombre de classes			

1.2. - HISTORIQUE DE L'ORGANISATION DE LA
JEUNESSE AU NIGER -

A/ PENDANT LA PERIODE PRECOLONIALE :

Le Niger actuel dont la conquête coloniale n'a commencé qu'en 1803 pour se terminer dans l'Aïr en 1904 n'a jamais constitué, hormis au XV et XVIe. siècle, avec l'avènement de l'empire songhaï de Gao, un Etat unitaire et hiérarchisé.

Avant la pénétration française donc, il existait chez les différentes ethnies peuplant l'aire du Niger actuel (du pays Zarma au Manga, du Dendi à l'Azawak) des associations de jeunes (regroupant de jeunes hommes (Samari) de femmes divorcées et jeunes filles ...) qui, à des variantes près dans leur organisation et administration, visaient, par leurs activités éducatives et socio-économiques, la promotion de leurs collectivités respectives en général et de leurs membres en particulier. En règle générale, l'organisation et l'administration de ces associations se faisaient de façon informelle et presque toujours sur demande.

B/ - PENDANT LA PERIODE COLONIALE :

La pression de la poussée coloniale a fait basculer la société traditionnelle et avec elle ses valeurs. Ainsi, par exemple, l'économie de subsistance cédant le pas à l'économie de traite, entraîne l'apparition de comportements nouveaux : individualisme, égoïsme ...

./...

Ceci eut des incidences dans tous les domaines de la vie dont :

- le domaine culturel où l'introduction d'une langue, le français, a fait des hommes des étrangers dans leur propre milieu : les chants et danses, les coutumes et légendes seront flétris et présentés comme des actes de sauvages.

- Le domaine sportif où les sports (lutte, boxe ...) seront remplacés par de nouvelles formes de "Sports modernes" à l'école, dans l'armée et l'administration.

- le domaine de la jeunesse où les associations traditionnelles, le "Samaria" notamment, seront mises en veilleuse, et l'on assiste à la naissance d'autres regroupements de jeunes (à l'école surtout), scouts et éclaireurs affiliés à ceux de l'A.O.F. puis de la France.

: Avant la deuxième guerre mondiale -

. Des clubs européens et des clubs indigènes : associations permettant aux européens et aux indigènes de se regrouper pour se distraire et occuper leur temps de loisirs.

. Des associations amicales : regroupements de fonctionnaires africains avec les mêmes buts.

: A partir de 1945 -

. Centres culturels : créés par l'Administration de Dakar, trait d'union des fonctionnaires de toutes les communautés (activités culturelles : théâtres-folklore, bals à l'exclusion de toute discussion politique ou confessionnelle).

Autre but inavoué : dévier la jeunesse africaine d'une participation active aux luttes pour les libertés et l'égalité politique.

. Conseil de jeunesse : rassemblement de toutes les associations et groupements de jeunesse d'un territoire. Ils sont affiliés au Conseil de la Jeunesse d'Afrique à Dakar.

. Les associations de la jeunesse des partis politiques dont elles ne constitueront qu'une branche spécialisée virent le jour à partir de 1946. Leur rôle étant de recrutement, de propagande et de sensibilisation aux mots d'ordre de leurs partis respectifs.

- De l'indépendance à nos jours -

. A la veille du Référendum (septembre 1958), le pays était "divisé" par une multitude de partis politiques dont les plus importants sont :

- le Sawaba : partisans de l'indépendance immédiate, de tendance socialiste ;
- le PPN/RDA : partisans de l'autonomie interne dans la communauté.

Les jeunes Nigériens, à travers leurs partis respectifs, étaient divisés en partisans du "NON" et du "OUI" qui se sont affrontés parfois très durement.

a) Dé l'Indépendance à 1974 -

Le PPN/RDA sortit vainqueur au Référendum de septembre 1958 et la première constitution fut promulguée le 8 novembre 1960. Le gouvernement, issu du référendum, dissout le parti d'opposition (Sawaba) et ses organisations annexes et instaure un parti unique, le PPN/RDA, dont la JN/RDA (Jeunesse dudit parti) née le 13 décembre 1956 de l'intégration des intellectuels du RDA. C. ceux qui restent les éléments actifs de la "Samaria", avait pour mission d'aider le parti à la lutte contre la jeunesse du Sawaba.

En effet, dès 1946, le PPN/RDA avait repris la formule "Samaria" comme tremplin en vue de relancer son organisation de jeunesse. Partout ces deux structures (jeunesse intellectuelle + "Samarid") cohabitaient, puis elles se sont superposées et ont fini par ne former qu'une seule et même organisation, la JN/RDA, avec des structures et une organisation adaptées à celle du parti.

Parallèlement, nous assistons à la création de certains mouvements (surtout dans le monde des intellectuels) :

- Amicales des fonctionnaires (surtout à Niamey) ;
- Scouts et éclaireurs répartis en scouts de la Mission catholique et éclaireurs unionistes avec les protestants.

Les maisons de jeunes et de la culture, abandonnées par l'administration coloniale, sont reprises et rénovées. Les activités portaient essentiellement sur la lecture, les conférences, ciné-clubs, labo-photo, théâtre et folklore, ping-pong, jeux de dames, échec etc.

La jeunesse scolaire, évoluant dans un contexte culturel et spirituel en marges des réalités du pays, s'est cantonnée dans la contestation du pouvoir, de la gestion des biens et des hommes.

Le pourrissement de la situation intérieure du pays (problèmes socio-économiques), aggravé par les effets d'une sécheresse quasi endémique, aboutira au renversement du régime en place par l'Armée nationale le 15 avril 1974.

b) Organisation de la jeunesse de cette date à nos jours :

Au lendemain du 15 avril 1974, le nouveau Chef de l'Etat déclarait : "La jeunesse nigérienne était une jeunesse irresponsable et pourrie, elle était négligée et sous-employée. Nos traditions et nos moeurs étaient sur le point de disparaître, tout ce qu'elle recevait dans le cadre de sa formation, par les courroies de certains courants de civilisation extérieure, était la plupart du temps contraire à notre identité".

On comprend dès lors l'ultime décision prise pour réhabiliter la "SAMARIA", "Organisation authentiquement nationale, qui plonge ses racines dans les profondeurs de nos civilisations ancestrales et qui regroupait dans un même village, tous les jeunes, filles et garçons, sans distinction aucune".

• "La SAMARIA" :

La SAMARIA est, avant tout, une organisation villageoise autonome ouverte à tous les jeunes des deux sexes, depuis les plus jeunes jusqu'aux adultes à la fleur de l'âge.

Elle a pour fonctions principales :

- de développer la fraternité entre les individus, membres de la même communauté ;
- de tisser des liens de solidarité entre les communautés d'une même région ;
- de renforcer la cohésion sociale villageoise et intervillageoise ;
- de valoriser et de diffuser le plus largement possible notre patrimoine culturel ;

- d'enrichir la pratique sportive par le développement des sports authentiques nigériens ;
- d'entreprendre des actions dans les domaines économique et social en faveur de la communauté en général.

" La SAMARIA" comme on le voit, a un rôle déterminant à jouer dans le renforcement de l'unité nationale.

Instances et organes de la direction de la "SAMARIA"

L'instance suprême de chaque samaria est l'assemblée générale des jeunes du village et du quartier. Elle n'a pas de périodicité rigide. ELLE statue sur des questions importantes et prend les décisions qui s'imposent.

Le bureau de la Samaria est une "chambre" de réflexion et essentiellement un organe de représentation.

Bureau d'une Samaria :

- "Maï Samari" : chef des jeunes.
- "Alkali" : juge chargé d'arbitrer les conflits entre jeunes.
- "Sarlin-Noma" : chef des cultures, cultivateur modèle.
- "Sarkin anashua" : responsable des activités culturelles et organisateur des fêtes.
- "Sarkin Wassou" : responsable des activités à caractère sportif.
- "Magagi-Gari" : Maire du village.
- "Sarkin Baki" : responsable des hôtes sur tous les plans.
- "Sarkin Boula" : responsable de l'éducation sanitaire. Il veille au respect pour chaque membre de l'hygiène corporelle et vestimentaire.
- "Sarkin Yara" : responsable des tous jeunes ou minimes.
- "Magaglia" : responsable du groupe des jeunes-filles. Elle en est le porte-parole et veille à leur participation pleine et entière.

- "Sarkin Dia" : responsable des relations entre filles et garçons à l'occasion des manifestations de la Samaria. Il veille à ce que ces rapports connaissent un meilleur épanouissement dans le respect des valeurs de la société.
- "Ajia" : Trésorier de l'association.
- "Sarkin Kwambo" : chef de l'élégance.
- "Sarkin Noukoura" : chef de la mauvaise humeur : exemple à ne pas suivre.
- "Dogari" : chef du service de l'ordre.
- "Magatakarda" : Secrétaire général.
- "Dangaladima" : suppléant du chef des jeunes.
- "Laouyer" : Avocat.

Ce bureau est le plus souvent un reflet de l'organisation sociale du village. Chaque fonction correspond à un aspect de la vie sociale.

A ce jour, il a été mis en place 9 535(1) bureaux, 213 conseils locaux, 41 conseils sous-régionaux, 7 conseils régionaux et 1 conseil national de la Samaria.

. Au niveau des sports, 10 fédérations ont été réorganisées, tandis que deux autres, celles de la lutte traditionnelle et des sports nautiques, ont été créées en vue de contribuer davantage à animer le monde rural et de lui restituer sa vitalité et son dynamisme. Les fédérations ont été restructurées en ligues, districts et clubs. Environ 100 clubs existent et cherchent à atteindre leurs objectifs de sport de masse et d'élite (1).

. Dans le domaine de la promotion de la femme, il y a lieu d'indiquer la création de l'association des femmes du Niger et de ses structures de mobilisation de participation effective du niveau local au niveau régional(1)

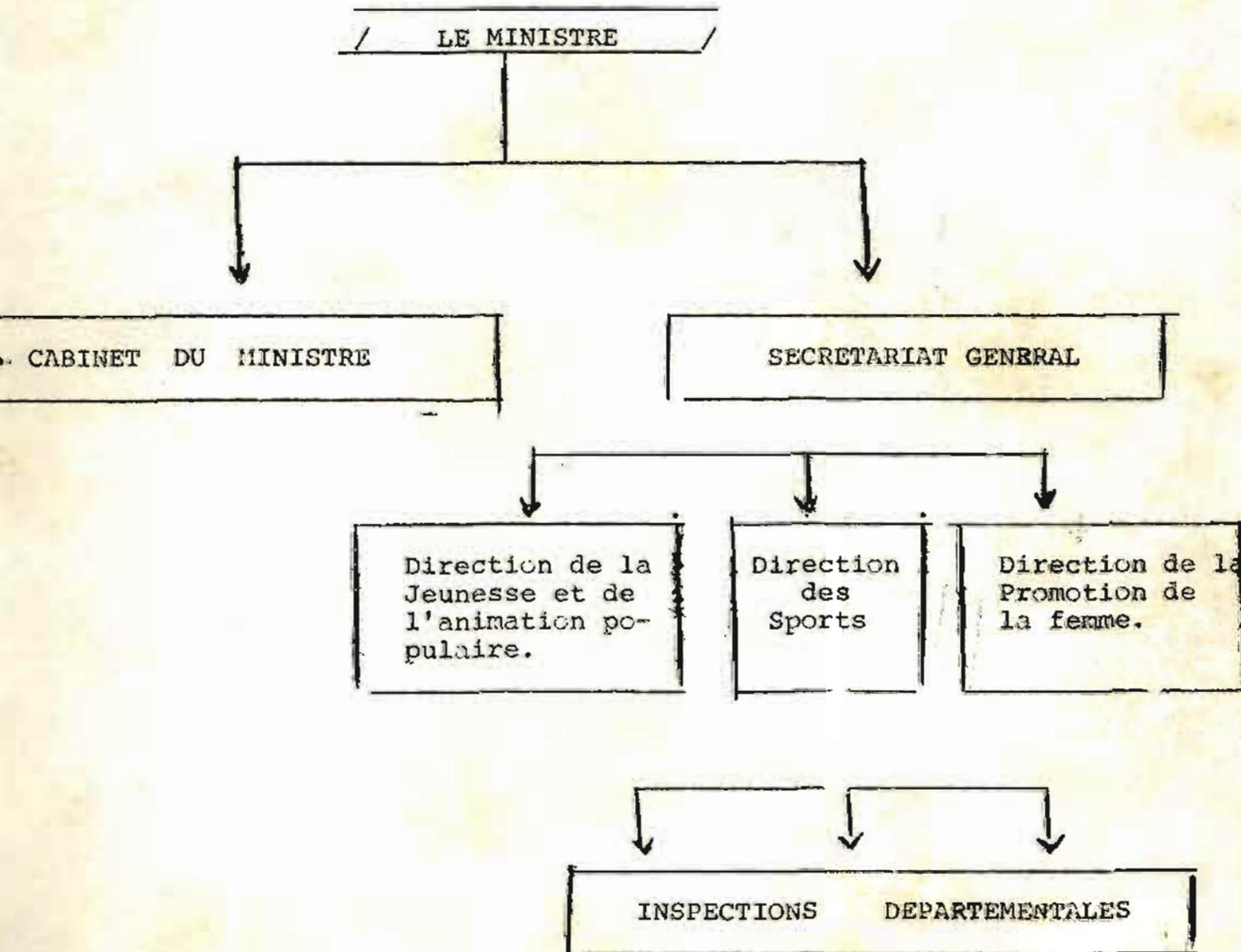
./...

(1)- NJS/C : programme d'ajustement structurel 1986-1988

- . Les associations scolaires : les associations scolaires et universitaires créées ou à créer par les élèves auront pour but de faire participer les élèves et étudiants à la vie de leurs établissements, d'organiser la formation des membres et de promouvoir l'intégration socio-culturelle de l'école à la Nation.

II - LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS -

Organigramme du Ministère de la Jeunesse
et des Sports



2.1. - APERCU HISTORIQUE -

Depuis 1960 les services de la jeunesse et des Sports nomadisèrent sous différentes appellations de ministère en ministère.

- Inspection des Sports rattachée à l'Inspection académique (Ministère de l'Education nationale)
- Commissariat général à la Jeunesse et aux Sports (1961-1963)
- Ministère de l'Information et de la Jeunesse . Direction de la Jeunesse et des Sports (1965-1969)
- Présidence de la République : Ministère Délégué . Direction de la Jeunesse et des Sports (1970)
- Commissariat général à la Jeunesse et aux Sports (janvier 1971 - Août 1972)
- Ministère de l'Éducation nationale . Direction de la Jeunesse et des Sports (août 1972)
- Secrétariat d'Etat à la Présidence chargé de la Jeunesse et des Sports (1974 - 1975).
- Secrétariat d'Etat à la Présidence chargé de la Jeunesse , des Sports et de la Culture (1975-1976)
- Ministère de la Jeunesse , des Sports et de la Culture (1976 - octobre 1985)
- Et depuis octobre 1986 : Ministère de la Jeunesse et des Sports.

2.2 - SITUATION ACTUELLE -

A/ ATTRIBUTIONS DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : (extraits du décret N° 76-136/PCMS/ MJS/C du 5 août 1976)

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports
et de la Culture est chargé de :

a/ Dans le domaine de la Jeunesse et de l'Education populaire :

de définir et de réaliser une politique d'éducation
et d'animation de la jeunesse dans le cadre non
scolaire en liaison en tant que de besoin avec les
ministères intéressés par :

- . L'Etude des questions relatives à la jeunesse
ainsi que les actions en sa faveur,
- . L'encadrement des jeunes en vue de favoriser
leur promotion et leur participation respon-
sable à l'effort du développement national,
- . La création, la gestion et l'animation des
institutions socio-éducatives de l'Etat,
- . L'Equipement socio-éducatif,
- . La réglementation et le contrôle des associa-
tions, fédérations et mouvements de jeunesse,
- . L'aide à l'initiative en matière de jeunesse
et d'Education populaire,
- . La tutelle et le contrôle des institutions
socio-éducatives privées
- . La protection de la jeunesse en rapport avec
les ministères et organismes concernés,
- . Les relations avec les associations, fédéra-
tions, mouvements de jeunesse des autres pays
et les organismes internationaux de jeunesse.

b/ Dans le domaine de l'Education physique et des Sports :

-- Définir et réaliser une politique sportive nationale en vue de la généralisation de la pratique du Sport et de la représentation du pays dans les rencontres internationales, par :

- . la promotion, la réglementation, l'organisation et le contrôle de l'Education physique et sportive, du Sport scolaire, universitaire, militaire, civil,
- . l'animation, le contrôle et la tutelle des clubs, fédérations, comités et groupements pratiquant ou dirigeant les sports olympiques ou non olympiques dont il encourage le développement,
- . la formation, le perfectionnement, le contrôle pédagogique des enseignants et cadres d'EPS, ainsi que la gestion des personnels chargés de l'encadrement des activités physiques et sportives intéressant les secteurs scolaires et extra-scolaires en liaison avec les ministères intéressés,
- . l'Equipement sportif,
- . la réalisation du contrôle médico-sportif, en liaison avec les ministères intéressés,
- . l'organisation et le développement des relations sportives internationales et notamment les rapports avec le Conseil supérieur du Sport en Afrique, les fédérations et confédérations sportives étrangères.

./...

B/ - ORGANISATION DU MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS - : extraits du décret N° 82-135
PCMS/MJS/C du 16 septembre 1982 portant réorgani-
sation des ministères de la Jeunesse des Sports
et de la Culture).

ARTICLE PREMIER : Le Ministère de la Jeunesse, des
Sports et de Culture est réorganisé ainsi qu'il suit
et comprenant :

- une administration centrale
- des services extérieurs.

ARTICLE 2 : L'Administration centrale comprend :

- le cabinet du Ministre
- le Secrétariat général
- la Direction de la Jeunesse et de l'Animation
populaire
- la Direction de la Culture (rattachée au Mi-
nistère de la communication)
- la Direction de l'Education physique et des
Sports
- La Direction de la Promotion de la Femme
- l'Inspection centrale de la Jeunesse, des
Sports et de la Culture (poste non fourni)
- Les Organismes annexes (socio-culturels et
sportifs).

ARTICLE 3 : Le cabinet du Ministre comprend ;

- le chef de cabinet,
- un ou plusieurs conseillers techniques,
- le secrétariat particulier.

ARTICLE 4 : Le Secrétariat général est dirigé par un
Secrétaire général qui peut être assisté d'un secré-
taire général adjoint, tous deux nommés par décret
pris en Conseil des Ministres.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général exerce son autorité sur les services centraux et extérieurs, dont il coordonne et anime les activités.

Il dispose :

- du bureau d'ordre
- de la Division administrative et financière (service du personnel, service financier, service du matériel et de l'équipement).

ARTICLE 6 : Les responsables des directions, de l'inspection centrale et des organismes annexes énumérés à l'article 2 sont nommés par décret pris en conseil des Ministres.

ARTICLE 7 : Les services extérieurs du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture sont constitués :

à l'échelon **départemental** :

- d'un service départemental dans chaque chef lieu de département.

à l'échelon de l'arrondissement :

- d'un service d'arrondissement dans chaque chef lieu d'arrondissement.

au niveau local :

- d'un service local dans chaque ville ou commune. (Non encore fonctionnel).

ARTICLE 8 : L'organisation de l'Administration centrale et des services extérieurs ainsi que les attributions de leurs titulaires, sont fixées par arrêté du Ministre de la Jeunesse et des Sports.

C/ - SITUATION DES CADRES DU MINISTÈRE DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS -

a/ Situation administrative et financière

Les cadres du Ministère de la Jeunesse et des Sports exerçant les fonctions pour lesquelles ils ont été formés, bénéficient pour la plupart des mêmes conditions que leurs homologues du Ministère de l'Education nationale dont ils partagent les corps, faute de nos jours encore, d'un statut particulier.

Les indices de traitement afférents à chaque grade et échelon sont ceux fixés par les dispositions du décret n° 60-55/MFP/T du 30 mars 1960.

b/ Les effectifs

Les chiffres que nous publions ici sont à considérer avec réserve car, n'ayant pu obtenir aucun renseignement sûr dans aucun des services concernés, nous avons été amenés nous mêmes à en dresser une liste en nous basant sur le document relatif aux postes budgétaires pour l'exercice 1986.

C'est ainsi que nous avons :

1 - Inspecteurs relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports (en service et en formation).

- 13 dont 4 en formation.

2 - Cadres de la Direction de l'Education physique et des Sports :

- . professeurs d'EPS : catégorie A2 : 5
- . professeurs de CEG : catégorie A3 : 16
- . Maîtres d'EPS : catégorie B2 : 137
- . Maîtres certifiés d'EPS : catégorie C1 : 11

- 11 Auxiliaires:

- 2 entraîneurs de cyclisme (7e. catégorie)
- 3 entraîneurs de boxe (2 de 10e. catégorie et 1 de 7e.)
- 1 entraîneur de foot-ball (7e catégorie)
- 4 animateurs sportif (6e. catégorie)
- 1 masseur kinésithérapeute (5e. catégorie).

3 - Cadres de la Direction de la Jeunesse et de l'animation populaire.

- . professeurs : catégorie A2 : 3
- . professeurs CEG : catégorie A3 : 6
- . Instructeurs de jeunesse B2 : 54
- . Instructeurs certifiés C1.

Auxiliaires

Moniteurs de jeunesse : 7

4 - Cadres de la Direction de la Promotion de la Femme

- . Licenciées en soins infirmiers : A2 : 2
- . Sage-femme : 1
- . Instructrices catégorie B1 : 4
- . Instructrices catégorie B2 : 18
- . Instructrices certifiées : 1

/ DEUXIEME PARTIE /

CONTRIBUTION A LA FORMATION DES CADRES

I - DETERMINATION DES BESOINS -

La question sera examinée pour le double aspect de la formation des cadres professionnels d'une part, et, d'autre part, de la multitude de cadres et animateurs bénévoles qui caractérisent la mission du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Compte tenu de la modicité de nos moyens financiers, il s'agira pour nous, dans un premier temps, de prendre pour hypothèse de travail, la satisfaction des besoins minimes des services centraux, de l'institut de formation de Niamey (INJS) et des inspections départementales en vue de la couverture (en cadres) des 213 conseils locaux de développement, 41 conseils sous régionaux et 7 conseils régionaux ainsi que des 12 fédérations sportives comptant une centaine de clubs environ(1).

1.1 - Besoin EN CADRES PERMANENTS -

A - AGENTS DE CONTROLE ET DE DIRECTION -

- Inspecteurs : 23 dont : 6 au département dont au moins 1 inspectrice.
 - 2 à l'INJS
 - 8 à l'inspection centrale (1'inspecteur central + un pool de 7 inspecteurs pédagogiques).
 - 7 dans les services départementaux.

Ayant 13 inspecteurs en service et en formation (fin d'études 1986 et 1987), le déficit en inspecteurs de la Jeunesse et des Sports sera alors de 10.

./...

(1)- Source des chiffres : programme d'ajustement structurel 1986-1988 du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

B/ - CADRES DE LA JEUNESSE -

- cadres moyens : 213

- cadres supérieurs : 41

. Justification : voir Introduction : (Hypothèse)

. Déficit :

Cadres moyens

213 - 54 (en service actuellement) : 150

Cadres supérieurs

41 - 9 (en service) 32

10 conseillers en matière de jeunesse ayant le grade de professeur.; 1 par département et 3 au MJS.

C/ - CADRES DE LA PROMOTION DE LA FEMME -

- cadres moyens : 41 (1) + 45 (2) enseignantes d'économie familiale.

- cadres supérieurs : 10 (1) + 13 (2) enseignantes d'économie familiale.

Justification: (1) voir introduction

(2) : selon les chiffres publiés au programme indicatif pour le développement du Niger (1981 - 1990),

il y a 1852 classes dans le 1er cycle de second degré en 1985/86 ; il y aura 2748 classes en 1990/91. D'où une différence de 896 classes.

En supposant un horaire hebdomadaire de 20 heures par enseignante de l'Economie familiale, nous aurons alors :

$$\frac{896}{20} = 45 \text{ enseignantes à former.}$$

En reportant la même opération pour le second cycle du 2e. degré, nous aurons :

$$\frac{258}{20} = 13 \text{ professeurs à former.}$$

NB : Nous avons considéré, faute de statistiques ^{que} tous les CEG et lycées existant ~~sont pourvus~~ en enseignantes d'Economie familiale (ce qui est loin d'être le cas).

D - CADRES DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- Cadres moyens : 45 à former
- Cadres supérieurs : 13 à former + au moins 3
médecins-sportifs et 2 kiné-
sithérapeutes.

Justification : la même que celle des cadres de la Direc-
tion de la promotion de la femme (justifi-
cation n° 2).

Conseillers sportifs : 56, à savoir par inspection départe-
mentale dans les sports suivants :
Athlétisme - Foot-ball - Basket-ball -
Volley-ball - Hand-ball - Judo - Karaté-
Lutte et Boxe.

E - PERSONNEL ENSEIGNANT A L'INJS -

En vue d'une redynamisation de cette école,
il sera souhaitable qu'elle dispose de ses propres forma-
teurs (ce qui mettrait fin au désagrément causé par les
vacataires) d'une part, et d'autre part, nous pensons
qu'il est grand temps de songer à la relève des cadres
coopérants par une "nigèrianisation" progressive des postes.

C'est dans ce sens que nous proposons la mise en formation
de professeurs en :

- Athlétisme : 2
- Foot-ball : 2
- Basket-ball : 2
- Gymnastique : 2
- Hand-ball : 2
- Judo : 1
- Boxe : 1
- Lutte : 1
- Volley-ball : 2
- Natation : 1

-Psychologie	:	2
- Techniques de communication		1
- Organisation et Méthode		1
- Français		1
- Enseignement technique féminin:		2
- Education permanente	:	2
- Art dramatique	:	1

./...

1.2 - BESOINS EN CADRES BENEVOLES -

A/ - LES BESOINS EN CADRES D'ANIMATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES -

D'après le ~~programme~~ d'ajustement structurel du Ministère de la Jeunesse et des Sports (1986-1988), au Niger nous avons à peu près une centaine de clubs et une dizaine (10) de fédérations. Nous avons mis de côté celle de cyclisme et de natation qui, ne pouvant être pratiqués partout au Niger, constituent le dernier volet de notre analyse.

Concernant les 8 fédérations restantes, celles d'Athlétisme, de Basket-ball, Hand-ball, Foot-ball, Volley-ball, Boxe, Judo, Karaté, ^{lutte,} réparties en districts et ligues, au niveau des arrondissements, communes et départements du pays, nous prévoyons pendant la période 1986 - 1991 la formation de :

- 100 entraîneurs et arbitres ^{de 1er degré} pour les différents clubs en place ou à créer ;
- 41 arbitres et entraîneurs de 2e. degré, soit 1 entraîneur et 1 arbitre par Conseil local de développement ;
- 10 entraîneurs et ¹⁰ arbitres de 3e. degré, 1 par département (au total de 7), les 3 arbitres et entraîneurs restant étant mis à la disposition de la fédération considéré. C'est parmi ces derniers (entraîneurs de 3e. degré) que se fera le choix des entraîneurs nationaux).

- <u>Fédération de cyclisme</u> :	<u>1e degré</u>	<u>2e. degré</u>	<u>3e degré</u>
<u>entraîneurs</u>	10	7	3
- <u>Natation</u> :	<u>1e degré</u>	<u>2e degré</u>	<u>3e degré</u>
<u>entraîneurs</u> :	10	7	2

B/ LES BESOINS EN CADRES D'ANIMATION DE LA SAMARIA -

Notre voeu est qu'au terme des cinq ans à venir, les principaux responsables (le Sarkin Samari, la Djermakoye, le Sarkin Wassa, le Sarkin Yara, le Magata Warda) des 9535 bureaux de Samaria que compte le pays, aient eu une information exhaustive chacun dans son domaine de compétence.

Pour ce faire, nous préconisons des stages de formation de courte durée (1 semaine) au niveau des 213 conseils locaux des Samaria, afin qu'ils puissent, à leur tour, prendre en charge les membres des bureaux de Samaria relevant de leur localité.

Nous aurons alors à nous intéresser à .

- Sarkin Samari	:	213
- Djermakoy	:	213
- Sarkin Wassa	:	213
- Sarkin Yara	:	213
- Magatakarda	:	213.

Soit un total de 1065 responsables à toucher.

1.3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES BESOINS -

INTITULE	QUANTITE	OBSERVATION
<u>Agents de Contrôle et de Direction:</u>		catég. A1 dont
Inspecteurs	10	au moins 1 inspectrice
<u>Cadres Direction de la Jeunesse</u>		
- Professeurs	42	A2
- Instructeurs	159	B2
<u>Cadres Direction de la Promotion de la Femme :</u>		
- Professeurs	23	A2 dont 7 dans les départements, 3 au Ministère
- Maîtresse d'enseignement ménager	45	B1
- Instructrices	41	B2
<u>Cadres de la Direction des Sports:</u>		
- Professeurs	13	A2
- Conseillers sportifs	56	A3
- Maîtres d'EPS	45	B2
- Médecins sportifs	3	A1
- Kinésithérapeutes	2	A3
<u>CADRES D'ENSEIGNEMENT A L'INJS</u>		
- Athlétisme	2	A2
- Foot-ball	2	"
- Basket-ball	2	"
- Gymnastique	2	"
- Hand-ball	2	"
- Judo	1	"
- Boxe	1	"

- Lutte	:	1	:	A2
- Volley-ball	:	2	:	"
- Natation	:	1	/	
- Psychologie	:	2	:	"
- Techniques de communication	:	1	:	"
- Organisation - Méthode	:	1	:	"
- Français	:	1	:	"
- Enseignement technique féminin	:	2	:	"
- Education permanente	:	2	:	"
- Art dramatique	:	1	:	"

Besoin en cadres d'animation sportive

- Athlétisme :	entraîneurs	:	151	:	Entraîneurs et
	Arbitres	:	151	:	Arbitres de 1e, 2e,
		:		:	et 3e. degré
- Basket-ball :	Ent.	:	151	:	"
	Arb.	:	151	:	
- Foot-ball :	Ent.	:	151	:	"
	Arb.	:	151	:	
- Hand-ball :	Ent.	:	151	:	"
	Arb.	:	151	:	
- Volley-ball :	Ent.	:	151	:	"
	Arb.	:	151	:	
- Boxe :	Ent.	:	151	:	"
	Arb.	:	151	:	
- Judo-Karaté:	Ent.	:	151	:	"
	Arb.	:	151	:	
- Lutte :	Ent.	:	151	:	"
	Arb.	:	151	:	
- Cyclisme :	entraîneurs	:	20	:	"
- Natation :	entraîneurs	:	19	:	"

Besoin en cadres d'Animation des "Samaria"

- Responsables	:	1 065	:	Sarkin Samari
	:		:	Djermakoye
	:		:	Sarkin Wassa
	:		:	Sarkin Yara
	:		:	MagataKarda.

II - DE LA FORMATION DES CADRES -

Nous avons essayé ici, en nous inspirant largement du projet de décret portant statut particulier du personnel des cadres de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (du Niger) et, du document n° XII - 07 de la CONFEJES relatif à l'équivalence des diplômes, d'apporter le maximum d'informations quant à la situation administrative et financière des cadres du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Dans le souci d'actualiser les données, suite à différents changements intervenus depuis, nous proposons le tableau suivant :

2 - 1 -

CADRES PERMANENTS

CORPS	ATTRIBUTIONS	RECRUTEMENT ET FORMATION	SITUATION ADMINISTRATIVE
Inspecteurs de Jeunesse et Sports	<ul style="list-style-type: none"> - Traduire dans les faits la politique nationale en matière de jeunesse et sport. - Traduire auprès des autorités les aspirations et les besoins du milieu dans lequel il exerce - l'inspection du personnel, des services et institutions rattachés au MJS - Contrôle des différentes associations socio-éducatives et sportives relevant du ministère 	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires du certificat d'Aptitude au Professorat d'EPS de Jeunesse - Titulaires d'une maîtrise d'enseignement supérieur - Durée de la Formation : 2ans. 	Hiérarchie A1
Professeurs de Sport et d'Economie familiale.	<ul style="list-style-type: none"> --Enseignement au niveau du secondaire et dans l'enseignement supérieur - Aider à la formation du personnel du MJS - Animation et Encadrement dans le milieu scolaire et extra-scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaire d'un Brevet d'Etat d'instructeur d'EPS de Jeunesse et de l'Action culturelle de tout autre diplôme reconnu équivalent par l'Etat. - Baccalauréat ou diplôme équivalent. + Durée de la formation : 4 - 5 ans. 	A2

CORPS	ATTRIBUTIONS	RECRUTEMENT ET FORMATION	SITUATION ADMINISTRATIVE
Maîtres d'EPS d'Education permanente et d'Economie familiale.	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement au niveau du 1^{er} cycle du second degré - Encadrement et animation dans les Etablissements socio-éducatifs et les groupes de jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - BEPC ou tout autre diplôme reconnu équivalent. - Durée de la formation : 3 ans 	B2
Professeurs adjoints de Jeunesse, Sport et d'Economie familiale	- Les mêmes que ceux des professeurs	Ce corps sera constitué des élèves-professeurs n'ayant pas été reçus au diplôme de fin de formation des professeurs	A3
Les Techniciens d'EPS, d'Education permanente et d'Economie familiale	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement dans les établissements secondaires, techniques et professionnels et dans le secteur extra-scolaire. - Encadrement et Animation dans les associations de jeunesse - Direction des Equipements culturels et socio-éducatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Les candidats titulaires du diplôme de : <ul style="list-style-type: none"> - l'INA de Bamako (cycle moyen) - de l'Ecole Normale d'Enseignement ménager de Dakar. - ou de tout autre diplôme de niveau et formation équivalents reconnus par l'Etat. 	B1
Les Maîtres adjoints d'EPS, de l'Education permanente et d'Economie familiale	Les mêmes que ceux des Maîtres	Corps constitué de titulaires du Certificat de l'INJS niveau moyen ou tout autre diplôme de niveau et de formation équivalents reconnus par l'Etat	C1

. Le mode de recrutement :

Le recrutement devra toujours se faire par voie de concours afin de ne retenir que ceux des candidats plus disponibles aussi, bien sûr, le plan intellectuel^{que} sur le plan physique et technique.

Le concours de recrutement devra alors impliquer :

- une épreuve de culture générale
- des tests d'aptitude technique et/ou physique
- un entretien avec le jury et/ou un test psycho-technique.

. Répartition des places :

Les places offertes à l'occasion des concours de recrutement doivent être pourvues par :

- 75 % de candidats de la voie directe et, 25 % par la voie professionnelle.

Peuvent se présenter à un concours professionnel les fonctionnaires du cadre de la Jeunesse et des Sports titularisés ayant acquis l'ancienneté de service exigée par la réglementation en vigueur.

L'admission à un concours professionnel permet aux fonctionnaires d'intégrer une école de formation. A l'issue de leur formation et en cas de succès, ils sont reclassés dans le corps appartenant à la catégorie à laquelle le diplôme obtenu donne droit.

. Stages :

Tout stage de spécialisation d'au moins une année scolaire n'aboutissant pas à un reclassement, donnera droit à une bonification d'un échelon.

2-2 : LA FORMATION HORS STATUT -

Elle concerne le personnel bénévole formé pour les différentes fédérations sportives et les mouvements de jeunesse.

- Concernant les cadres des mouvements de jeunesse ("SAMARIA") dont nous en avons retenu cinq - le "Sarkin Samari", le "le Sarkin Wassa", le "Djermakoye", le "Sarkin Wassa", le Sarkin Yara" et le "Magatakarda" - la formation se fera sous la forme de stages de courte durée en langues nationales pour les 4 premiers et en français ou langues nationales transcrites pour le dernier groupe, d'où la nécessité qu'ils aient (les membres du dernier groupe) au moins le niveau CEPE ou qu'ils soient alphabétisés dans nos langues nationales.

- Dans le domaine du sport, les différents degrés correspondent approximativement aux niveaux suivants :

- . 1er degré : Entraîneur initiateur de club
- . 2e. degré : Entraîneur (d'arrondissement)s/régional
- . 3e. degré : Entraîneur régional (départemental)
choix parmi eux, d'entraîneurs nationaux.

Les entraîneurs et arbitres doivent avoir un niveau d'instruction leur permettant d'avoir accès aux informations contenues dans les textes de lois et règlements en vigueur.

III - PROGRAMMATION DE LA FORMATION DE 1986/87 à 1990/91

INTITUTE	QUANTITE	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	OBSERVATIONS
1 - <u>Agents de Contrôle de Direction</u>							
- Inspecteurs	10	2	2	2	2	2	A1
2 - <u>Cadres de la Direction de la Jeunesse</u>							
- Professeurs	42	9	9	8	8	8	A2
- Maîtres d'Education permanente	159	32	32	32	32	21	B2
3 - <u>Cadres de la Direction à de la Promotion de la femme</u>							
- Professeurs	23	5	5	5	4	4	A2
- <u>Techniciennes</u> d'Econ. familiale	40	9	9	9	9	9	B1
- Maîtresses d'Education permanente	41	3	3	3	2	3	B2

INTITULE	QUANTITE:	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	OBSERVATIONS
4. <u>Cadres de la Direction des Sports</u>							
- Professeurs	13	3	3	3	2	2	A2
- Conseillers sportifs	56	12	11	11	11	11	A3
- Maîtres d'EPS	45	9	9	9	9	9	B2
- Médecins sportifs	3	1	1	1	-	-	A1
- Kinésithérapeutes	2	1	1	-	-	-	A3
5. <u>Cadres d'enseignement à l'INJS</u>							
Athlétisme	2	1	1	-	-	-	A2
Foot-ball	2	1	1	-	-	-	"
Basket-ball	2	1	1				
Gymnastique	2	1	1				
Hand-ball	2	1	1				
Judo	1	1	-				
Boxe	1	1	-				
Lutte	1	1	-				
Volley-ball	2	1	1				
Natation	1	1	-				
Psychologie	2	1	1				
Techniques de communic.	1	1	-				
Organisation et Méthode	1	1	-				
Français	1	1	-				
Enseignement technique ^{féminin}	2	1	1				
Education permanente	2	1	1				
Art dramatique	1	1	-				

PROGRAMMATION DE LA FORMATION DES RESPONSABLES
DE LA SAMARIA -

1986/87	:	1987/88	:	1988/89	:	1989/90	:	1990/91
213		213		213		213		213

Soit un total de 1 065.

IV - POUR UNE STRATEGIE EN MATIERE DE FORMATION -

En plein accord avec Lamine BA dans "Note d'Orientation de la Politique de formation en matière de Jeunesse et Sports", nous pensons que, quelques soient les moyens financiers du Département de la Jeunesse et des Sports, des collectivités locales décentralisées, des communes et autres collectivités locales en matière de jeunesse, de promotion de la femme et des sports, si ces moyens ne sont pas gérés par des cadres compétents et engagés, l'Etat aura tout simplement effectué un investissement à fonds perdus.

C'est pourquoi, comme nous l'avons dit dans notre introduction, "La bataille pour le développement ne pourra être gagnée qu'avec des hommes compétents et engagés".

En somme, la formation des cadres doit être en arrière plan de toute politique de développement. Ce postulat engendre une stratégie nouvelle dont les principes fondamentaux pourraient être :

- La prise de conscience de la nécessité d'assortir tout plan d'intervention d'un volet formation comme support logistique devant sous-tendre l'action à mener.
- La recherche constante d'une meilleure adéquation entre la fin et les moyens, ce qui entraînera des choix beaucoup plus rationnels.
- La définition d'une politique nationale s'appuyant sur un plan directeur déconcentré et décentralisé appelant la participation de tous les échelons d'encadrement.

- La prévision des sessions de recyclage et de réadaptation des cadres en activité. (Les professionnels comme les bénévoles).
- L'organisation et la promotion des structures d'étude et de recherche (fondamentale et appliquée) devant permettre l'amélioration constante des techniques et des méthodes de formation et d'action.
- La création d'un Centre national d'Information et de Documentation de Jeunesse, Sports et Promotion de la femme (à l'INJS par exemple) qui aurait un caractère multidimensionnel : Documentation - Production - Diffusion - Animation. A partir de ce centre, pourraient se tenir des symposiums - tables-rondes - journées pédagogiques ect. et des ateliers de production d'éléments d'appoints pédagogiques à partir des matériaux locaux.
- Dans l'immédiat, la formation des formateurs afin de permettre, ^{par} ~~pour~~ effet multiplicateur, l'accroissement des cadres et autres animateurs bénévoles.

Nous ne pouvons conclure ce paragraphe en passant sous silence la gestion des cadres ainsi formés, car, comme le disait Rensis Likert (Dans the Human Organisation) "De toutes les tâches de la Gestion, la Gestion de l'élément humain est la tâche **centrale** et la plus importante, car tout le reste dépend de la manière dont elle est exécutée".

Nous pensons donc qu'il serait indispensable que :

- la carrière de nos cadres soit suivie par des cadres compétents, formés à cet effet et ceci, avec

le plus grand sérieux et la plus grande attention afin de nous éviter les erreurs du passé, source de tension entraînant un climat de démobilisation qui, fatalement, se repercutera sur le rythme de travail et par voie de conséquence, le rendement de nos agents.

- Les cadres formés doivent être utilisés dans le domaine de leur formation, car nous croyons que le glas semble être sonné pour les cadres routiniers et versés dans le folklore et l'improvisation.

C O N C L U S I O N

Au terme de cette étude que nous avons voulue réaliste, dépouillée de toutes considérations subjectives, nous ne pouvons conclure sans louer l'effort fourni depuis une décennie en matière de formation de cadres de la jeunesse et des sports, notamment avec la création de l'INJS de Niamey où des jeunes sont formés selon nos réalités.

L'effort avons nous dit est louable mais il reste encore beaucoup à faire, car long est le chemin qui mène au développement et dur sera le combat.

Nous ne nous faisons pas de doute quant à l'issue de cette bataille, car nous avons une confiance inébranlable en notre peuple, en sa jeunesse qui constitue son essence même, en ses possibilités, en ses nobles aspirations.

Toutefois, ce combat sera d'autant plus bref que les actions de cette jeunesse seront impulsées, guidées et contrôlées par des hommes compétents et engagés; c'est pourquoi, nous souhaiterions que la formation de ces hommes, que l'on désigne, faute de concept plus adéquat, sous le nom de cadres, soit "Le domaine où l'intervention des pouvoirs publics doit se manifester avec le maximum de générosité et aussi d'urgence "afin que demain" quand viendra l'heure du bilan, l'heure de faire le bilan devant l'implacable tribunal de l'Histoire, notre jeunesse puisse fièrement montrer la pierre qu'elle aura apportée à l'édification d'un Niger beau, uni et prospère./.

B I B L I O G R A P H I E /

- Plan quinquennal de développement économique et social
1984 - 1985 - M. Plan.
- Programme indicatif pour le Développement du Niger
1981 - 1990 - M. Plan.
- Note d'Orientation de la Politique de Formation des
Cadres de Jeunesse et des Sports _ A. Lamine BA.
- Convention relative à l'équivalence des diplômes -
Document CONFEJES XII - 07.
- Science du Sports : documents de Recherche et de
Technologie (Revue janvier 1984).
- Document DJAP : Séminaire sur "L'intégration des "Samaria"
dans le processus de Développement
national" (Diffa 1981).
- Mémoires : - Aboubacar Agalheir : "De l'intervention
des pouvoirs publics dans l'Organisation et
le développement des Activités physiques
et sportives au Niger" 1978.
- Djibrilla Hima : "Approche d'une réforme
de la Législation sur les Associations
à partir d'une étude sur l'Organisation
de la Jeunesse au Niger" 1974.
- Hamet Tidjani "Inadaptation et intégration
sociale de la Jeunesse au Niger"
Essai d'analyse. 1975.

- Oumarou Mamadou : "Pour une meilleure Participation de la Jeunesse nigérienne au Développement" - 1979.

Exposé : "Rôle de l'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports dans le processus de Développement économique et social dans les pays africains, présenté par :

les Inspecteurs stagiaires :

- B. GAYE (Sénégal)
- Y. DIENE (Sénégal)
- A. LALI (Rep. centrafricaine)
- I. TOURE (Mali)
- B. DAMANA (Niger).

